

## DÉLIBÉRATION N°DL20240113 DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU MARDI 02 JUILLET 2024

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 21/06/2024 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 30 présents, 9 absents représentés à savoir :

#### ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Gilles GRECO ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY (de 18h30 à 19h20 et de 20h15 à 22h35) ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE (à partir de 19h50) ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abla CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT (à partir de 19h38) ; M. Romain PIPIER ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Juliette BOULLIAT

#### ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Sandrine FRANÇON a donné procuration à M. Daniel FAYOLLE

Mme Béatrice COFFY a donné procuration à Mme Andonella FLECHET (à partir de 19h20 jusqu'à 20h15)

Mme Michèle FREDIERE a donné procuration à Mme Catherine CHAPARD (jusqu'à 19h50)

M. Philippe PARET a donné procuration à Mme Stéphanie CALACIURA

Mme Florence VANELLE a donné procuration à M. Gilles GRECO

Mme Dudu TOPALOGLU a donné procuration à M. Régis CADEGROS

Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT a donné procuration à M. Jean MINNAERT (jusqu'à 19h38)

Mme Nathalie ROBERT a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY

M. Luc CHEVALLIER a donné procuration à Mme Juliette BOULLIAT

#### SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

**ACQUISITION PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE L'OUEST RHÔNE-ALPES (EPORA) - PROPRIÉTÉ DE MONSIEUR PASCAL PEYRE - 6 RUE DU PRÉ CHÂTEAU -**

**M. Jean-Luc DEGRAIX** expose ce qui suit :

Dans la continuité du projet de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) validé en Conseil Municipal du 17 mai 2021, portant sur les abords nord de Novaciéries, la commune de Saint - Chamond souhaite que soit réaménagé l'îlot Bonnevalle, à proximité immédiate d'Hall in one.

Par convention de veille et de stratégie foncière (CVSF) en date du 6 décembre 2021, l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) est chargé de réaliser les diverses acquisitions liées aux projets d'aménagement futurs de la Commune.

Le tènement immobilier cadastré CB n°78, situé 6, rue du Pré Chateau, propriété de Monsieur PEYRE Pascal, se situe dans le périmètre de veille et de stratégie foncière et fait partie des biens à acquérir.

Il s'agit d'un immeuble, dont une partie est déjà propriété d'EPORA, composé de plusieurs logements et d'un local associatif en rez-de-chaussée.

L'EPORA est ainsi entré en négociation avec le propriétaire permettant d'aboutir à une acquisition à l'amiable, qui permettra d'avoir la maîtrise foncière nécessaire au réaménagement complet de l'îlot.

Un accord est intervenu pour un achat à 298 000 €.

Conformément à la convention en cours, la Commune doit donner son accord sur le prix de vente, et s'engage à acquérir le bien, lors de la mise en œuvre du projet.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 36 voix pour,

2 abstentions            Mme Isabelle SURPLY ; Mme Nathalie ROBERT

1 sans participation    Mme Aline MOUSEGHIAN

#### **DÉCIDE :**

- **d'approuver** la conclusion, par l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes, de l'acquisition du bien cadastré CB n°78 aux conditions précitées,
- **d'approuver** l'engagement du rachat de ce tènement immobilier par la commune.

-----oooOooo-----

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.**

Certifié,

Saint-Chamond, le 03/07/2024



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Catherine CHAPARD

*Date de mise en ligne 8 juillet 2024*